

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **2 novembre 2020 à 19 h 30**, par vidéoconférence, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{me}	Eve Larouche, conseillère	siège 4

M^{me} Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ABSENCES : M. Yvan Tremblay, conseiller siège 5
M^{me} Christine Durand-Duperré, conseillère siège 6

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020;
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Location d'une parcelle de terrain secteur Val-Menaud;
 - 5.2. Projet de règlement / Prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles provenant des unités d'occupation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
 - 5.3. Règlement numéro 19-405 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ayant pour objet de permettre certains usages en lien avec l'agriculture et le plan de développement de la zone agricole et d'encadrer certains usages non agricoles dans la zone agricole;
 - 5.4. Résiliation de l'Entente intermunicipale relative à la gestion des boues de fosses septiques;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Calendrier des séances pour 2021;
 - 6.2. Maires suppléants pour l'année 2021;
 - 6.3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 6.4. Proposition de service pour le poste de directeur général par intérim;
 - 6.5. Dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

- 6.6. Fonds de développement du territoire (FDT) – Acceptation du rapport;
- 6.7. MADA / Programme de soutien à la mise en œuvre de plans d’action en faveur des aînés (volet 2 pour les MRC) / APPUI à la MRC du Fjord-du-Saguenay;
7. VOIRIE MUNICIPALE;
8. URBANISME
 - 8.1. CPTAQ – Demande d’utilisation à des fins autres qu’agricoles sur une partie des lots 48-P et 49-P du 4^e Rang;
 - 8.2. Demande d’officialisation de nom pour une partie du chemin Bélanger;
9. HYGIÈNE DU MILIEU;
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE;
11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D’ORGANISMES;
12. AFFAIRES NOUVELLES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO 240.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l’ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
5 OCTOBRE 2020
RÉSOLUTION NO 241.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D’ : exempter la secrétaire-trésorière et directrice générale de la lecture du procès-verbal du 5 octobre 2020.

QUE : le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2020 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NO 242.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : les comptes à payer du mois d'octobre 2020, au montant de 86 300,62 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 23 377,05 \$ totalisant la somme de 109 677,67 \$, soient acceptés et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

QUE : les versements des salaires nets du mois d'octobre 2020 soient acceptés au montant de 22 203,99 \$.

Les élus reçoivent l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

5.1 LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SECTEUR VAL-MENAUD

RÉSOLUTION NO 243.20

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a reçu une nouvelle demande de madame Karen Perron pour procéder à la location d'une bande de terrain dans le secteur Val-Menaud;

CONSIDÉRANT QUE : madame Karen Perron sollicite un bail long terme afin d'y construire deux petits chalets pour de la location au public;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget refuse la demande de madame Karen Perron puisque cet endroit est à vocation publique et la volonté politique est que cela demeure.

5.2 PROJET DE RÈGLEMENT / PRISE EN CHARGE DE LA COLLECTE, DU TRANSPORT ET DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DES UNITÉS D'OCCUPATION RÉSIDENTIELLE, INSTITUTIONNELLE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-405 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY AYANT POUR OBJET DE PERMETTRE CERTAINS USAGES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE ET LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET D'ENCADRER CERTAINS USAGES NON AGRICOLES DANS LA ZONE AGRICOLE

5.4 RÉSILIATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 CALENDRIER DES SÉANCES POUR 2021 **RÉSOLUTION NO 244.20**

CONSIDÉRANT QUE : l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le calendrier ci-après détaillé relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances débiteront à 19 h 30 :

Le lundi 11 janvier 2021	Le lundi 5 juillet 2021
Le lundi 1 ^{er} février 2021	Le lundi 2 août 2021
Le lundi 1 ^{er} mars 2021	Le mardi 7 septembre 2021
Le mardi 6 avril 2021	Le lundi 4 octobre 2021
Le lundi 3 mai 2021	Le lundi 15 novembre 2021
Le lundi 7 juin 2021	Le lundi 6 décembre 2021

QU' : un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

6.2 MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2021 **RÉSOLUTION NO 245.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget nomme les maires suppléants pour l'année 2021 selon le tableau suivant :

Dany Gauthier	Janvier	Février	Mars
Jacques Gauthier	Avril	Mai	Juin
Christine Durand-Duperré	Juillet	Août	Septembre
Marc Lavoie	Octobre	Novembre	Décembre

6.3 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame Audrey Thibeault, directrice générale, dépose selon la prescription de la Loi (L.E.R.M.), la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget pour l'année 2021 et reçu au bureau administratif en novembre 2020, à savoir:

- M. Bernard St-Gelais, Maire
- M. Marc Lavoie, conseiller siège #1
- M. Dany Gauthier, conseiller siège #2
- M. Jacques Gauthier, conseiller siège #3
- M^{me} Eve Larouche, conseillère siège #4
- M^{me} Christine Durand-Duperré, conseillère siège #6

6.4 PROPOSITION DE SERVICE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
RÉSOLUTION NO 246.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget embauche monsieur Michel Perreault à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pour la durée du congé parental de la directrice générale.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte les termes et conditions de la proposition de service faite par monsieur Michel Perreault, datée du 28 octobre 2020;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise monsieur Michel Perreault, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, comme administrateur aux fins d'utilisations du service Accès D Affaires, à signer les chèques et les effets bancaires nécessaires à la bonne marche de la municipalité, et ce, pour toute la durée du congé de la directrice générale.

6.5 DONS ET COMMANDITES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
RÉSOLUTION NO 247.20

CONSIDÉRANT QUE : la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre de sa politique relative à la représentation aux activités de la collectivité régionale, accorde une subvention de deux mille (2 000 \$) dollars aux organismes de Saint-Charles-de-Bourget;

CONSIDÉRANT QUE : cette subvention doit servir uniquement aux organismes à but non lucratif de Saint-Charles-de-Bourget, détenteurs d'une charte;

CONSIDÉRANT QUE : la Société de développement « Le Bourget » soutient le développement de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay d'accorder l'aide financière suivante dans le cadre de son Programme de dons et commandites :

Société de développement « Le Bourget »	2 000 \$
---	----------

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise madame Lisette Simard, agente de développement, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**6.6 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) –
ACCEPTATION DU RAPPORT
RÉSOLUTION NO 248.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport final du Fonds de développement du territoire se détaillant comme suit :

Coût du projet :	7 872,89 \$
Participation du milieu :	2 872,89 \$
Contribution demandée :	5 000,00 \$

**6.7 MADA / PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE
DES PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS (VOLET 2 POUR
LES MRC) / APPUI À LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
RÉSOLUTION NO 249.20**

CONSIDÉRANT QUE : la MRC du Fjord-du-Saguenay et la municipalité Saint-Charles-de-Bourget réalisent une démarche collective de révision de leurs politiques MADA, incluant des plans d'action respectifs;

CONSIDÉRANT QUE : la MRC du Fjord-du-Saguenay et la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget reconnaissent le besoin d'accompagnement de la part de la ressource professionnelle de la MRC dédiée à la concertation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA municipaux afin d'assurer l'atteinte des objectifs présentés dans les plans d'action des nouvelles politiques adoptées;

CONSIDÉRANT QUE : le plan d'action 2018-2023 « Un Québec pour tous les âges » est le deuxième plan d'action gouvernementale issu de la politique « Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté au Québec »;

CONSIDÉRANT QUE : ce plan d'action se décline en 85 mesures, dont :

- L'appui financier accru au milieu municipal pour soutenir ses efforts d'adaptation au vieillissement de la population,
- Le soutien de petits projets d'infrastructures et d'aménagements,
- L'entretien du réseautage, du transfert de connaissance et de l'échange de bonnes pratiques entre les municipalités et les MRC amies des aînés;

CONSIDÉRANT QUE : dans le cadre de ce plan d'action gouvernementale, le Secrétariat aux Aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré un volet qui permet à une MRC d'obtenir un soutien financier à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE : parmi les exigences du programme, la MRC doit obtenir l'appui d'au moins 80 % des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT : l'intérêt de notre municipalité à profiter de la ressource professionnelle à la MRC dédiée à la mise en œuvre et à l'accompagnement des plans d'action respectifs;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : le conseil municipal accepte de participer à la démarche collective et appuie la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle soumette une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, volet 2, pour du soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés.

7. VOIRIE MUNICIPALE

8. URBANISME

8.1 CPTAQ – DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRIQUES SUR UNE PARTIE DES LOTS 48-P ET 49-P DU 4^E RANG

RÉSOLUTION NO 250.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la MRC du Fjord-du-Saguenay d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie des lots 48-P et 49-P du 4^e Rang afin de faire l'exploitation de substances minérales;

8.2 DEMANDE D'OFFICIALISATION DE NOM POUR UNE PARTIE DU CHEMIN BÉLANGER

RÉSOLUTION NO 251.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie la municipalité de Saint-Ambroise dans leur demande d'officialisation de nom à la commission de toponymie d'une partie du chemin Bélanger pour le chemin Guillaume.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

11. INVITATION / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été soulevée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 19 h 50.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 2 novembre 2020.

Secrétaire-trésorière et directrice générale

Maire

Secrétaire-trésorière et directrice générale
